

---

## *Politique - Titre universitaire et enseignant clinicien*

---

**ÉNONCÉ :**

Tout clinicien qui enseigne aux étudiants, aux externes et aux résidents des programmes de 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycle des études médicales de la Faculté de médecine doit détenir un titre universitaire de l'Université de Montréal.

**RESPONSABLES DE  
L'APPLICATION :**

L'enseignant est le premier responsable de son dossier universitaire. Il doit faire les démarches auprès de son directeur de département universitaire pour obtenir un titre et en assurer le renouvellement.

Les directeurs de départements universitaires, les chefs de départements et de services des milieux cliniques, conjointement avec le vice-décanat aux affaires professorales, voient à signifier aux enseignants l'importance de détenir et de renouveler leur titre universitaire. Ces instances conseillent et appuient les enseignants dans les procédures requises à cet égard.

*Présentée au Comité de direction le 30 septembre 2015  
Révisée par le Comité de direction le 30 septembre 2015  
Révisée et adoptée au Comité exécutif le 15 octobre 2015  
Présentée au Conseil de la faculté le 12 novembre 2015*